



A l'attention du Collège des Bourgmestre  
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 24 août 2018

Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil du 30 août 2018

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je voudrais porter deux points à l'ordre du jour du Conseil du 30 août 2018 :

1. Interpellation relative au suivi de différentes décisions adoptées par le conseil communal
2. Motion d'indignation suite à l'enfermement de mineurs en centres fermés

Vous trouverez en page 2 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,  
Jean-Pierre GRAISSE

## 1. Interpellation relative au suivi de différentes décisions adoptées par le Conseil communal

Lors du Conseil communal du 26 avril 2018, ECOLO interpellait le Collège suite aux rumeurs de **déménagement du CUP « La clairière »** vers Libramont.

Selon le Collège, la question était prématurée. Trop tôt également pour demander aux responsables du CUP de venir nous exposer la situation et leurs projets.

Quatre mois plus tard, le Conseil communal est bien en droit semble-t-il d'être mis au courant des hypothèses en discussions et des décisions prises et à venir par rapport à ce dossier important en termes de retombées pour l'économie locale.

Lors du Conseil communal du 31 mai 2018, suite à l'interpellation de Léon Collin et de Jean-Pierre Graisse, M. Hardy nous signalait que la SWDE allait organiser **une réunion d'information pour les habitants de Rossart** relative au raccordement récent du réseau de distribution d'eau à la nappe aquifère de Chassepierre.

C'était il y a trois mois et aucune information complémentaire n'a été donnée.

Le Collège peut-il nous dire quand sera programmée cette réunion ?

## 2. Motion d'indignation suite à l'enfermement de mineurs en centres fermés

Depuis le 22 juillet de cette année, un pas de plus vient d'être franchi par le Gouvernement fédéral dans sa politique liberticide et hostile à l'égard des personnes migrantes. Il est désormais possible d'enfermer des enfants en centres fermés.

Cette décision a suscité de vives réactions de la part des associations et personnes impliquées dans l'accueil de ces populations, et plus largement de la part des citoyens sensibles à cette douloureuse réalité.

Cette décision bafoue une série d'engagements pris par la Belgique, et notamment la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

Cette décision est indigne d'un pays démocratique.

**Nous proposons dès lors au Conseil communal d'approuver la motion ci-dessous et demandons au Collège de la transmettre à Monsieur Charles Michel, Premier Ministre.**

### **Proposition de délibération**

#### ***Motion d'opposition à l'enfermement de familles avec enfants dans les Centres Fermés***

*Monsieur le Premier Ministre,*

- *Considérant l'AR du 22/07/2018 du Secrétaire d'Etat à l'Asile et à l'Immigration relatif aux Centres Fermés et à des « unités de logement » pour familles avec enfants ;*

- *considérant l'article 74/9 de la loi de 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, ainsi que la Convention internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la Belgique ;*

- *considérant que l'enfermement d'enfants derrière les barreaux est en toutes hypothèses humainement inacceptable, dégradante et source de dégâts sur les plans psychologique et éducatif ;*

- *considérant que rien ne justifie les violences psychologiques et physiques infligées à des enfants, et certainement pas leur enfermement même s'il est de très courte durée et s'il se fait dans des conditions relativement humaines ;*

- *considérant que le Conseil communal de Bertrix ne peut rester indifférent face à cette directive liberticide et contraire à divers engagements pris par notre pays ;*

- *considérant enfin que des familles de migrants avec enfants, « en situation irrégulière » se trouvent régulièrement sur le territoire de Bertrix et y jouissent depuis des années de l'affection et du soutien de très nombreux Bertrigeois.es :*

***Nous, conseillers communaux de Bertrix :***

- ***condamnons avec force le projet du Gouvernement fédéral de construire, dans le cadre de sa politique de Centre fermés, des unités de logements destinés à des familles avec enfants ;***

- ***demandons au Gouvernement fédéral de respecter les engagements internationaux, d'abroger l'AR du 22/07/2018 et d'inscrire dans la loi l'interdiction de détenir des enfants.***